

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ACADEMIE DE NANTES

Collège Alexandre Soljenitsyne
AIZENAY

Année scolaire : 2023-2024

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 4 avril 2024

Présidence de Madame Isabelle TABART

Quorum : 14

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 5

SOMMAIRE	Décision	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	N°
DES QUESTIONS TRAITÉES	Avis Vote Extrait Motion			désignation	
I. Fonctionnement					
- Organisation de la fin d'année scolaire,	Vote	9	44		
- Organisation de la rentrée scolaire 2024-2025,	Vote	10	45		
- Bilan des Portes Ouvertes.		11			
II. Affaires pédagogiques et éducatives					
- Préparation de la rentrée scolaire 2024 - DHG	Vote	11 à 22	46		
III. Affaires financières					
- Dons,	Vote	3	47-48		
- Séjours pédagogiques 2024 (bilans),	Vote	3 à 4	49-50		
- Compte financier 2023,	Vote	4 à 7	à venir		
- Affectation des résultats,	Vote	8	à venir		
- D.B.M. – Budget 2024,	Vote	8	51		
- Contrats et conventions,	Vote	8	52		
- Manuels scolaires 2024-2025 (modalités d'achat),	Vote	9	53		
IV. Questions diverses		3			

Signatures

**La Présidente de séance,
Isabelle TABART**

**La Secrétaire de séance,
Edwige TESNIERE**

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 11 avril 2024

Qualité		Titulaires			Suppléants					
		Nom Prénom	P	A	E	NOM Prénom	P	A	E	
Administration	Cheffe d'établissement	TABART Isabelle	X							
	Chef d'établissement adjoint	BUIL Samuel	X							
	Gestionnaire	DELISLE Magalie	X							
	CPE	VERGNAUD Clément-Charles	X							
Elus locaux	Collectivité de rattachement	HERMOUET Mireille		X	X					
	Collectivité de rattachement	LEBOEUF Alain		X	X					
	Groupement de communes	ADELEE Serge	X							
	Commune siège	PONZO Marjorie	X							
Personnalité qualifiée		LEMOINE Aurélie		X	X					
S/Total			6	3	3		0	0	0	
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ROGGY Paul-Vincent	X							
		LIEURADE Sophie	X							
		RAUTUREAU Christine	X							
		BORDIN Lucile	X							
		RAIMOND Jean-Charles		X	X		COATANTIEC Lydie	X		
		DEVAUD Jean-Noël	X							
		SICARD Estelle	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	BEDEL Joël	X							
		PANIER Nicolas	X							
		S/Total		8	1	1		1	0	0
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves élus	CORDONNIER Magalie	X							
		TESNIERE Edwige	X							
		BERTIN Mariannick		X	X		FORTIN Thibaud	X		
		DE ALMEIDA Christine	X							
		NAY-LAMOUR Sandra		X						
		GEFARD Morgane		X						
		LAPSYNSKI Nadège	X							
	Elèves élus	CORDONNIER Betty	X							
		MARIE Lucas	X							
		TROUESSARD Lucas	X							
S/Total		7	3	1		1	0	0		
TOTAL			21	7	5		2	0	0	

Invitée : Madame VIOT Charline, Agent Comptable

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00**

22 membres présents à 18h03, la présidente ouvre la séance du conseil d'administration.
Le secrétariat de séance est pris en charge par un représentant des Parents d'élèves,
Madame Edwige TESNIERES.

Madame La Principale relit l'ordre du jour et précise qu'elle a reçu deux questions diverses pour ce conseil d'administration de la part des représentants des parents d'élèves. Elle indique que ces deux questions seront abordées dans des points prévus à l'ordre du jour : « choc des savoirs » et « dons ». Cependant Madame la Principale informe que l'équipe des professeurs souhaite partager une motion concernant la répartition de la DHG et la mise en place de la réforme du collège « Choc des savoirs » pour la rentrée 2024. De plus elle précise que le point III. Affaires financières sera abordé en premier lors du CA.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose l'adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration n° 3 séance du jeudi 15 février 2024.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

III- Affaires financières

➤ **Dons :**

Plusieurs dons sont présentés et proposés au vote par Madame la Gestionnaire :

- Un don de 494,88 € de l'Association Sportive du collège afin de financer une partie du projet de sensibilisation et d'accompagnement à la pratique du vélo au collège. Le reste du projet est financé par une subvention départementale.

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le don de l'Association Sportive du collège.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

- Un don de 2 115,00 € de la F.C.P.E afin d'aider les familles à financer le séjour scolaire de leur enfant. Ce don se répartit comme suit :

- 720,00 € pour le séjour à Bellevaux soit 15,00 € par participant (48 participants)
- 720,00 € pour le séjour à Londres soit 15,00 € par participant (48 participants)
- 675,00 € pour le séjour à Rome soit 15,00 € par participant (45 participants)

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le don de la F.C.P.E.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Séjours pédagogiques 2024 (bilans)**

Le bilan financier de 2 séjours pédagogiques est présenté par Madame la Gestionnaire :

✓ Bilan du séjour à Rome du 18 au 21 mars 2024 pour 45 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et 5 accompagnateurs.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00**

Grâce au don de la F.C.P.E le bilan financier du séjour fait apparaître un excédent de 675,00 € soit 15,00 € par élève participant. Pour rappel, le coût du séjour s'élève à 465,90 €. Grâce à la participation du Département (25,00 € par élève participant), de la F.C.P.E. et de l'établissement, le coût du séjour pour chaque famille revient à 425,00 €.

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le bilan financier du séjour pédagogique à Rome.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

✓ Bilan du séjour à Londres du 17 au 22 mars 2024 pour 48 élèves de 4^{ème} et 3^{ème} et 4 accompagnateurs.

Le programme ayant été modifié le coût du séjour a augmenté par rapport à la présentation faite en octobre 2023. Cependant, grâce au don de la F.C.P.E aucune contribution financière supplémentaire ne sera demandée aux familles. On perçoit même un petit excédent de 72,96 €. Le coût du séjour s'élève 468,72 €. Grâce à la participation de la F.C.P.E., du Département et de l'établissement, le coût du séjour pour chaque famille revient à 428,72 €.

Madame La Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote des membres, le bilan financier du séjour pédagogique à Londres.

Pour : 22 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Compte financier 2023**

Après avoir rappelé ce qu'était le compte financier, Madame l'agent comptable présente, avec Madame la Principale et Madame la Gestionnaire, le compte-financier 2023 et le compte rendu de gestion.

Les différences entre les prévisions et les réalisations des dépenses et des recettes :

En dépense, sur chacun des services, les réalisations budgétaires sont inférieures aux prévisions ce qui signifie que les crédits ouverts n'ont pas été utilisés en totalité.

Sur le service AP il reste en effet des crédits relatifs à l'enseignement et les activités éducatives. En effet l'activation du pass culture pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} a permis de faire des économies sur le budget de l'établissement. Parallèlement la subvention obtenue dans le cadre de l'atelier artistique n'a pas été utilisée sur l'exercice 2023.

L'écart sur le service SRH est lié à un excédent du crédit nourriture.

Sur le service VE, l'écart est dû à un reliquat de subvention Fonds Social à hauteur de 4 470,03 €.

Enfin sur le service ALO, tous les crédits ouverts n'ont également pas été utilisés en totalité notamment en viabilisation, en entretien des bâtiments et en fonctionnement avec notamment des économies faites sur les affranchissements, la téléphonie et les petites fournitures.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00**

En recettes, l'écart entre les prévisions et les réalisations est le plus important sur le service AP en raison notamment des remboursements effectués auprès des familles dont l'enfant a participé à un séjour éducatif moins coûteux que prévu.

Mise en parallèle des recettes et des dépenses réalisées :

Sur deux services, les dépenses sont supérieures aux recettes. Il s'agit des services VE et OPC. Sur ces deux services, nous avons en effet été contraints d'opérer un prélèvement sur le fonds de roulement.

Les prélèvements opérés sur le fonds de roulement :

Au total 34 781,96 € ont été prélevés sur l'exercice 2023.

Evolution des recettes et des dépenses sur les sept dernières années :

On note cette année une nette augmentation des recettes et des dépenses par rapport aux années précédentes. En effet, 2020 et 2021 ont été fortement impactés par la crise sanitaire.

En 2022 on retrouve le niveau d'activité d'avant la crise sanitaire avec la reprise de nombreux projets.

En 2023 l'augmentation des recettes et des dépenses est liée notamment à la forte augmentation des prix de l'énergie et à l'augmentation du SRH en lien avec l'augmentation des prix, des tarifs et des effectifs.

Bilan des aides et des subventions :

La part la plus importante des aides et subventions vient de la Collectivité. Ensuite on retrouve les aides et subventions en provenance de l'Etat et les autres ressources. A noter que la masse salariale n'est pas comptabilisée dans le budget.

Les subventions départementales :

La subvention de fonctionnement :

La subvention de fonctionnement : 183 728,00 € soit une augmentation importante par rapport à 2022 qui avait connu un écrêtement de l'ordre de 30 000 €. Parallèlement, face à l'augmentation des dépenses énergétiques le Département a décidé d'allouer avec la subvention de fonctionnement une subvention spécifique de l'ordre de 56 000 €.

Les autres subventions départementales :

Une subvention à hauteur de 25 € par élève est accordée dans le cadre des séjours à l'étranger soit un total de 1 225,00 € en 2023 pour deux séjours : Allemagne et Espagne.

Il existe ensuite une aide pour les familles qui ont d'importantes difficultés financières et qui en font la demande. Cette aide est de 150,00 € par enfant. 21 élèves en ont bénéficié sur l'année scolaire 2022-2023.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00**

Nous avons aussi les subventions accordées dans le cadre de la démarche globale de valorisation de la restauration. Elles s'élèvent à 6 789,97 € en 2023.

Enfin nous avons obtenu plusieurs subventions à hauteur de 4 198,85 € pour aider à l'achat et à la réparation de matériels du service restauration.

Les subventions d'Etat :

Les crédits globalisés :

Les crédits globalisés servent normalement au financement des manuels scolaires, des droits de reprographie, des carnets de liaison, du projet d'établissement et des projets liés au C.E.S.C.E. En 2023 seulement 1 409,45 € ont été versés à l'établissement. La quasi-totalité de la subvention a été affectée au financement des droits de reprographie. Il a donc fallu ponctionner les crédits d'enseignement pour acheter des manuels scolaires. Parallèlement, les carnets de liaison et les projets liés au C.E.S.C.E. sont financés via la dotation de fonctionnement de la Collectivité depuis plusieurs années déjà.

Les aides aux familles :

Les fonds sociaux : en 2023 nous avons reçu deux subventions soit un total de 3 640,60 €. Nous disposons d'un reliquat de subvention. Ainsi nous avons pu donner un avis favorable à toutes les demandes qui ont été faites. Au total 2 760,25 € d'aides ont été accordées à 26 élèves dont 20 élèves boursiers pour de la demi-pension, des fournitures scolaires et des séjours éducatifs. Au 31 décembre 2023, nous disposons d'un reliquat de subvention de 4 470,03 € qui va venir s'ajouter à la dotation 2024.

Concernant les bourses nationales, 17,7 % de nos élèves sont boursiers pour le premier semestre 2023. La proportion augmente légèrement à compter de septembre 2023 (18,1 % d'élèves boursiers).

Les autres subventions d'Etat :

Nous avons reçu une subvention pour l'atelier artistique 2022-2023 à hauteur de 1 470,00 € et une subvention à hauteur de 500,00 € dans le cadre des cordées de la réussite.

Les autres subventions, aides et ressources :

La location de deux logements en convention d'occupation précaire est une ressource importante qui permet de financer différents projets pédagogiques. Montant des loyers et des charges locatives : 18 913,24 €.

Parmi les autres produits on retrouve une subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles qui a permis d'aider au financement des projets pédagogiques.

Le reste des autres produits provient notamment du remboursement de diverses dégradations.

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

Répartition du budget par service :

SRH : 49,56 %
ALO : 27,03 %
AP : 17,53 %
SBN : 3,87 %
VE : 1,32 %
OPC : 0,69 %

18h27 : arrivée de Monsieur Samuel BUIL

Les différents pôles de dépenses :

Les denrées alimentaires représentent la plus grosse part des dépenses (172 557,56 € soit 26,8 % du budget total). A noter une augmentation du coût journalier d'un repas en lien avec l'augmentation du coût des matières premières.

Derrière on retrouve les dépenses pédagogiques (113 415,98 €). Parmi ces dépenses la plus grosse part est représentée par les séjours pédagogiques (65,5 % du service).

Ensuite on retrouve les dépenses de viabilisation en nette augmentation par rapport à l'exercice 2022 (+ 20,5 %). Cette augmentation est liée à l'augmentation des tarifs avec notamment les tarifs du gaz qui ont augmenté de 70,2 %.

Enfin on retrouve les reversements auprès de la Collectivité (ex FARPI, FCSH), l'entretien et la maintenance des bâtiments et matériels, les aides aux familles et les dépenses administratives et logistiques diverses.

Exposé de Madame l'agent comptable.

Le compte financier est soumis à l'approbation du conseil d'administration par deux votes : L'arrêt des comptes et l'affectation du résultat.

Madame la Présidente propose au vote des membres du conseil d'administration d'arrêter le compte financier 2023.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Madame la Présidente soumet au vote des membres du conseil l'affectation du résultat aux réserves de l'établissement (+ 38 443,45 €).

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

➤ **D.B.M. budget 2024**

Madame la Gestionnaire présente deux décisions budgétaires modificatives 2024

- Une décision budgétaire modificative pour information n°1 correspondant à l'ouverture de crédit pour deux subventions du Département :

* Une subvention de 1 957,52 € dans le cadre du projet qui a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les élèves à la pratique du vélo au collège soit une prise en charge du projet à hauteur de 80%.

* Une subvention de 2 002,22 € dans le cadre du Fonds Commun des Services d'Hébergement correspondant à la prise en charge en totalité de la réparation d'une chambre négative au sein du service restauration.

On trouve enfin l'ouverture de crédits correspondant au remboursement d'un séjour qui a eu lieu l'année dernière. Un élève n'a en effet pas pu participer pour raison médicale. L'assurance a pris en charge le remboursement à hauteur de 431,06 €.

- Une décision budgétaire modificative pour vote n°2
Cette D.B.M. a pour objet l'affectation de plusieurs dons :

* Un don de l'Association Sportive du collège à hauteur de 494,88 € dans le cadre de la sensibilisation et l'accompagnement à la pratique du vélo en collège (service AP)

* Un don de la fédération des parents d'élèves du collège à hauteur de 2 115,00 € réparti de la manière suivante :

- 720,00 € pour le séjour à Bellevaux
- 675,00 € pour le séjour à Rome
- 720,00 € pour le séjour à Londres

Madame la Présidente propose au vote des membres du Conseil d'Administration la Décision Budgétaire Modificative n° 2 sur l'exercice 2024.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Contrats et conventions**

Contrat avec la société Eurofeu pour la maintenance du Système Sécurité Incendie et des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité.

Durée du contrat : 5 ans.

Coût de la prestation : 675,80 € HT par an soit 810,96 € TTC soit une économie de l'ordre de 28,9 % par rapport au contrat actuel.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer le contrat.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

➤ **Manuels scolaires 2024-2025 (modalités d'achat)**

Madame la Gestionnaire présente les priorités d'achat suivantes :

Priorité 1 : ajustement des stocks pour les manuels réutilisés à la rentrée scolaire en fonction de l'évolution des effectifs et de l'état des manuels.

Priorité 2 : remplacement de collections existantes selon crédits disponibles.

A ce jour le montant de la subvention 2024 n'est pas connu. Nous ne disposons d'aucun reliquat de subvention. Pour information seulement 274,25 € ont pu être affecté à l'achat des manuels en 2023 ce qui s'est avéré nettement insuffisant pour couvrir les besoins.

Madame la Présidente soumet au vote des membres du conseil les critères d'utilisation de la subvention des crédits globalisés pour la partie relative aux manuels scolaires.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

I- **Fonctionnement**

➤ **Organisation de la fin de l'année scolaire**

La restitution des manuels scolaires s'effectuera du **mercredi 19 au mardi 25 juin 2024**. Un planning de restitution sera communiqué aux élèves et parents d'élèves. Les manuels scolaires non rendus seront facturés aux familles.

Dans le cadre de l'organisation des demi-journées pédagogiques organisées pour la mise en place du choc des savoirs, **la demi-journée du mercredi 26 juin 2024 ainsi que l'après-midi du vendredi 28 juin 2024 sont banalisées.**

Le collège est centre d'examen et centre de correction pour les épreuves du Diplôme National du Brevet (DNB). Pour cette raison, le collège sera fermé aux élèves (à l'exception des élèves de 3^{ème} pour la passation des épreuves) du **vendredi 28 juin au vendredi 5 juillet 2024**.

Les opérations liées aux examens se dérouleront de la manière suivante :

- **Vendredi 28 juin 2024** : préparation des salles d'examen pour l'accueil des candidats. Aucun élève ne sera accueilli ce jour-là.
- **Lundi 1er et mardi 2 juin 2024** : déroulement des épreuves du DNB. Les 268 candidats venant du collège Soljenitsyne, du collège Sainte-Marie (Aizenay) seront accueillis au collège. Le service de demi-pension sera ouvert uniquement pour les candidats du DNB et les surveillants de l'examen.
- Les résultats de l'affectation seront communiqués aux familles le **mercredi 26 juin 2024**.
- **Mercredi 3, jeudi 4, vendredi 5 et lundi 8 juillet 2024** : déroulement des corrections et de notations pour 603 candidats de la série générale du DNB. Le collège restera fermé aux élèves et il n'y aura pas de cours.

La fin de l'année scolaire est fixée par le ministère de l'éducation nationale à la date du **vendredi 5 juillet 2024**.

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00**

La principale informe les membres du Conseil d'Administration que les élèves de 4^{ème} qui le souhaitent peuvent réaliser un stage d'observation en milieu professionnel du lundi 1^{er} **au vendredi 5 juillet 2024**. Des conventions de stage sont remises à cet effet aux professeurs principaux de 4^{ème}.

La Présidente du Conseil d'Administration propose au vote des membres du conseil d'administration cette organisation pour la fin d'année scolaire 2023 - 2024.

Pour : 23 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 0 voix

➤ **Organisation de la rentrée scolaire 2024**

La rentrée pour l'année scolaire 2024-2025 se fera de la façon suivante :

Vendredi 23 août 2024 : ouverture des secrétariats de Direction et de Gestion

Lundi 26 août 2024 : ouverture du service de Vie scolaire

Vendredi 30 août 2024 : rentrée des équipes pédagogiques

Lundi 2 septembre 2024 : à 8 h 25 rentrée des élèves inscrits en 6^{ème}.

Toute la journée sera consacrée à la découverte de l'établissement et à l'intégration des élèves dans la classe. Les parents auront la possibilité d'accompagner leur enfant pour l'appel du matin. Les élèves des autres niveaux ne seront pas présents.

Mardi 3 septembre 2024 : à 8 h 25 rentrée des élèves des autres niveaux : 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}. Les élèves seront pris en charge par leurs Professeurs principaux en M1 et M2.

Début des cours pour les élèves de 6^{ème}.

Mercredi 4 septembre 2024 : début de l'emploi du temps normal pour les élèves de tous les niveaux.

Les manuels scolaires seront distribués gratuitement par le collège le jour de la rentrée de chaque classe. Les manuels non restitués en fin d'année scolaire seront facturés.

Madame la Présidente du Conseil d'Administration propose au vote cette organisation pour la rentrée scolaire 2023-2024.

Pour : 23 voix

Abstention : voix

Contre : voix

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

➤ **Bilan des portes ouvertes**

TYPE D'ECOLE	2022	2023	2024
ECOLES PUBLIQUES	99	89	88
Secteur	98	85	84
Hors secteur	1	4	4
ECOLES PRIVEES	9	16	19
Secteur	6	11	18
Hors secteur	3	5	1
TOTAL	108	105	107

La fréquentation des portes ouvertes édition 2024 est quasi similaire à celle de l'année 2023. L'organisation avec prise de rendez-vous a été renouvelée cette année et a permis un accueil fluide des familles. Un certain nombre de visiteurs n'avaient pas de rendez-vous. Un peu plus de la moitié des familles des écoles publiques du secteur sont venues aux portes ouvertes. Deux visiteurs n'étaient pas du niveau CM2 (niveau 5^{ème}).

II- Affaires pédagogiques et éducatives.

➤ **Préparation de la rentrée 2024**

Les textes concernant le choc des savoirs sont parus au journal officiel de la république française le dimanche 17 mars 2024 – Arrêté du 15 mars 2024 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements dans les classes de collège. Cette publication a été suivie d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale le 18 mars 2024 – BO spécial n° 2 qui précise les modalités de mise en œuvre de la réforme annoncée au JORF.

Extraits du BOEN spécial n°2 du 18 mars 2024

Choc des savoirs, une nouvelle ambition pour le collège

« Un enseignement en groupes de besoins est instauré en français et en mathématiques pour les classes de sixième et de cinquième à la rentrée 2024 et à compter de la rentrée 2025 pour les classes de quatrième et de troisième. »

Conseil d'Administration n° 4 **Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00**

« Les enseignements de français et de mathématiques sont organisés en groupes, communs à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire. »

« Pour l'ensemble des groupes, les programmes et les attendus de fin d'année sont identiques. »

« Les groupes qui comportent un nombre important d'élèves en difficulté sont en effectifs réduits, le nombre d'une quinzaine d'élèves pouvant, à cet égard, constituer un objectif pertinent. »

« La composition des groupes s'appuie sur l'analyse par le chef d'établissement et les équipes pédagogiques des besoins spécifiques de chaque élève, telle qu'elle résulte des conseils école-collège, de l'expertise des professeurs et de l'exploitation des résultats des évaluations de début d'année au collège. »

« La composition des groupes est réexaminée au cours de l'année scolaire afin de tenir compte de la progression et de la diversité des besoins des élèves, selon les disciplines mais aussi, par exemple, les chapitres des programmes. »

« Par dérogation à cette organisation générale, les élèves peuvent être regroupés conformément à leur classe de référence, pour une ou plusieurs périodes, sur une à dix semaines dans l'année. »

« Dans l'hypothèse d'une organisation d'établissement où il y a plus de groupes que de divisions, lors des périodes en regroupement des élèves dans leur classe de référence, le professeur supplémentaire peut intervenir en co-enseignement aux côtés de ses collègues. »

« Il n'est pas attendu nécessairement de créer plus de groupes que de divisions si les effectifs le permettent. »

« ...les heures de ces enseignements sont alignées dans l'emploi du temps, de manière commune à plusieurs classes, sur la totalité de l'horaire hebdomadaire, ce qui permet de composer des groupes avec des élèves issus de différentes classes et partageant les mêmes besoins. »

« En fonction de son contexte propre, il revient à chaque établissement de déterminer le nombre d'alignements de classes à réaliser. »

« Au cours de l'année, il revient à chaque établissement d'apprécier la fréquence la plus adaptée pour ajuster la composition des groupes (changement de chapitre des programmes, périodes, trimestres). »

« Ils (les professeurs des écoles) continuent à intervenir dans le dispositif Devoirs faits, qui demeure obligatoire pour tous les élèves de sixième, et prennent en charge prioritairement les heures de soutien supplémentaires prévues pour les élèves les plus en difficulté dans la limite de deux heures hebdomadaires. »

« Pour préparer tout particulièrement la mise en œuvre de la rentrée scolaire 2024, deux demi-journées sont banalisées au collège, à l'appréciation du chef d'établissement. »

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

RAPPEL DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2024

709 heures réparties en 658 heures postes (HP) et 51 heures supplémentaires année (HSA).

	Heures/hebdo	Divisions	Total Heures	Autonomie	Total /Niveau
6ème	25	6	150	18	168
5ème	26	6	156	18	174
4ème	26	6	156	18	174
3ème	26	5	130	15	145
		23	592	69	661

ULIS : 21 heures

LABO : 4 heures

UNSS : 15 heures

GROUPES DE BESOINS – CHOC DES SAVOIRS : 8 heures (dotation pour un groupe de niveaux en 5^{ème} en français et en mathématiques)

TOTAL = 661 + 21 + 4 + 15 + 8 = 709 heures

Les nouveaux horaires en classe de 6^{ème} :

2023-2024

DISCIPLINE	HORAIRE
Français dont SA(0,5)	5
ANGLAIS	4
H-G EMC	3
MATHS dont SA (0,5)	5
PH-CH / SVT	3
ED. MUS.	1
ARTS PLA.	1
EPS	4
TOTAL	26

Devoirs faits 1 heure

Bilangue : 2 heures

2024-2025

DISCIPLINE	HORAIRE
Français*	4,5
ANGLAIS	4
H-G EMC	3
MATHS*	4,5
PH-CH / SVT	3
ED. MUS.	1
ARTS PLA.	1
EPS	4
TOTAL	25

Devoirs faits 1 heure

Bilangue : 2 heures

* En groupes de besoins

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

Il n'y a pas de modifications des horaires d'enseignement en classe de 5^{ème}.

PREVISIONS EFFECTIFS :

6^{ème} : 149 – 6 divisions

5^{ème} : 153 – 6 divisions

Ce qui est proposé :

2 ALIGNEMENTS de 3 CLASSES en français et en mathématiques

Création d'un groupe supplémentaire par alignement

6^{ème} : 149 élèves répartis en 8 groupes : 2 groupes de 15 / 6 groupes de 19-20

5^{ème} : 153 élèves répartis en 8 groupes : 2 groupes de 15 / 6 groupes de 20-21

DOTATION 709

DISCIPLINES	H. OBLIGATOIRES	H. STATUTAIRES	H. FLECHEES	COMMENTAIRE
ULIS		21		
LETTRES	101		25	GP NVX 18 + LCA 7h
ANGLAIS	75		4	LCE
ALLEMAND	7,5		3	BILANGUE 6ème
ESPAGNOL	35		7,5	GPES 5/4/3
HG - EMC	71,5			
MATHEMATIQUES	86,5		16	GP NVX
TECHNOLOGIE	25,5			
PHYSIQUE-CHIMIE	34,5	2		H. Labo
SVT	34,5	2		H. Labo
EDUCATION MUSICALE	23		2	Chorale
ARTS PLASTIQUES	23			
EPS	75	15		UNSS
TOTAL	592	40	57,5	689,5

MARGE RESTANTE 19,5

632 heures sont utilisées pour les enseignements obligatoires et les heures statutaires.

Sur la marge restante (77 heures) :

- 34 heures pour les groupes de niveaux (dont 8 abondées dans la DHG)
- 7 pour le latin
- 4 pour les classes EURO ANGLAIS
- 3 pour la bilangue allemand en 6^{ème}
- 7,5 pour les groupes en espagnol
- 2 pour la chorale

Il reste alors 19,5 heures de marge.

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

COLLEGE A. Soljenitsyne		DEMANDES ETABLISSEMENT en HP										Observations				
		Créa	Suppr	PSTG FSTG	BMP	CSR	CSD	TP	Déch.	Besoins	HP		HSA			
Code	Discipline	Nombre de Supports	Apport HP													
L0201	LET. CLASS	1	15										16,5	15	1,5	
L0202	LET. MOD	5	90			15							115	105	10	BMP 15 heures
L0421	ALLEMAND	1	18						9				10,5	9	1,5	CSD 9 H Lycée Aizenay
L0422	ANGLAIS	4	72										79	72	7	
L0426	ESPAGNOL	2	36										42,5	36	6,5	
L1000	HIST.GEO	4	72										74	72	2	
L1300	MATHS	5	84			15							108	99	9	BMP 15 heures
L1400	TECHNO	1	18										19,5	18	1,5	
P1400	TECHNO	1	18						12				6	6	0	CSD 12 heures (Aubigny)
L1500	PHY. CHIMIE	2	36										36,5	36	0,5	
L1600	SVT	2	33										36,5	33	3,5	
L1700	EDU MUSICALE	1	18							4			25	22	3	CSR 4 heures (couplage Les Achards et J. Mannet LSO)
L1800	ARTS PLASTIQUES	1	18							4			23	22	1	CSR 4 heures
L1900	EPS	5	92										92	92	0	1 Poste vacant
G0176	ULIS TFC	1	21										21	21	0	1 Poste vacant
Autre														0	0	
TOTAL		36	641	0	0	0	30	8	21	0	0	0	705	658	47	

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

Compléments de service donnés :

- Allemand – 9 heures – lycée Colette le Bret
- Technologie – 12 heures – Collège Piobetta

Compléments de service reçus :

- Arts plastiques – 4 heures
- Education musicale – 4 heures

Blocs de moyens provisoires (BMP) :

- Lettres modernes – 15 heures
- Mathématiques – 15 heures

Les représentants des enseignants et les représentants des parents d'élèves FCPE souhaitent donner lecture de la motion ci-après et que celle-ci soit ajoutée au compte rendu du conseil d'administration (page 18 à 21).

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

Motion concernant la DGH pour l'année 2024-2025
Motion soumise au CA du 11-04-2024 par les représentants
des enseignants du collège A.Soljenitsyne
et soutenue par les représentants des parents d'élèves FCPE Solje

Les enseignants du collège A. Soljenitsyne dénoncent la mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » et déplorent que cette année la DGH annoncée ne permette pas la continuité des actions pédagogiques menées par l'équipe éducative.

Sur les 709 heures allouées, 34 heures sont nécessaires à la mise en place de la réforme du « Choc des savoirs » pour les seuls niveaux sixième et cinquième en mathématiques et en français. Seulement 8h00 ont été attribuées au collège pour mettre en place la réforme alors que notre besoin est de 34 heures. Il est certain qu'il ne pourra pas y avoir un enseignant de mathématiques et de français devant chaque groupe et que nos locaux ne permettront pas d'accueillir l'ensemble de ces groupes.

Nous tenons à rappeler les impacts réels et négatifs sur les conditions d'apprentissage dégradées, sur une désorganisation matérielle et sur un vivre ensemble détérioré. Pour rappel, ces impacts ont été énumérés dans le compte rendu du CA du 15 février 2024 (cf ci-après).

Les heures d'autonomie, alors consacrées aux ateliers, groupes de sciences et de langues seront allouées à la mise en place de la réforme pour pallier le manque d'heures données par l'Éducation Nationale. C'est pourquoi, notre demande porte sur l'absence de moyens pour les niveaux quatrième et troisième. Nous demandons 13 heures afin de maintenir les groupes de quatrième en sciences, poursuivre le projet Cambridge et l'aide personnalisée en anglais en troisième mise en place cette année. Cette demande est essentielle et nécessaire afin d'accompagner au mieux tous nos élèves.

Nous insistons sur le fait que les moyens alloués sont incohérents comparés au public défavorisé que nous accueillons. Pour rappel, notre établissement compte près de 50 % de CSP défavorisées. Bon nombre de nos élèves font preuve d'un très grand déficit de motivation et de difficultés scolaires conséquentes. Face au peu de moyens attribués, il nous est, au quotidien, difficile de les accompagner efficacement dans leur orientation.

Preuve en sont également nos résultats au DNB inférieur au niveau départemental et académique. En effet, dans l'établissement, de nombreuses aides individuelles sont déployées : pas moins de 42 PAP ont été élaborés, 10 PPRE, 31 GEVASCO, 7 élèves sont inscrits dans le dispositif 4^{ème} en réussite, 24 ont intégré notre PAO niveau quatrième et 15 élèves en bénéficient en troisième, 12 élèves de troisième en grande difficulté ont intégré le dispositif « 123, c'est mon choix », sans oublier 3 élèves pris en charge par la classe Relais.

De plus, notre établissement accueille un dispositif ULIS marqué par une présence régulière des élèves dans les classes de référence (50% du temps de scolarisation). L'accompagnement de ces élèves demande une flexibilité pédagogique, de l'attention et un cadre d'accueil serein. Cet accompagnement sera mis à mal par les effectifs conséquents des groupes de niveaux et ceux des classes de quatrième et troisième. D'où notre incompréhension : dans de telles conditions, quel serait le bénéfice de l'inclusion ? Ne serait-ce pas plutôt de l'exclusion ?

Cette question est la même pour l'unité de l'IME qui, par le remarquable travail collaboratif du corps enseignant et éducateur, réussit quelques inclusions : 2 en cours d'arts plastiques et éducation musicale, 1 en cours d'histoire-géographie, SVT et technologie. Cette DGH marquerait-elle ainsi la fin de toute forme de coopération ? L'expression "l'école inclusive" aurait-elle encore un sens ?

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

Notre projet d'établissement ayant comme premier axe "Accompagner la réussite de chaque élève", nous demandons des moyens raisonnables pour le mettre en œuvre.

Sans ces moyens nécessaires et justifiés, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs du Projet Académique : « conforter la réussite de tous les élèves, ne laisser personne au bord du chemin, et favoriser leur future insertion réussie dans la société ».

C'est pourquoi les représentants des enseignants ont décidé de voter contre la dotation et réclament une dotation supplémentaire de 13h00. Nous exigeons de poursuivre notre travail pédagogique dans des conditions nous permettant « d'amener l'ensemble de nos élèves à la réussite. »

Pour l'équipe enseignante, les membres du Conseil d'Administration.

Conseil d'Administration n° 4 Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

A l'attention des parents d'élèves,

Vous avez certainement entendu parler des récents projets du gouvernement regroupés sous la réforme « Choc des savoirs ».

La mesure concernant les groupes de niveaux nous interpelle et nous souhaitons vous informer des impacts réels de cette réforme :

1) Un apprentissage organisé en « groupes de niveaux » qui n'améliorera pas le niveau des élèves :

En effet de nombreuses expertises ont déjà montré l'inefficacité des groupes de niveaux qui ne favorisent pas :

- la motivation car les élèves restent marqués comme en difficulté ou en réussite pendant 4 ans !
- l'apprentissage car l'élève apprend au contact de tous ses camarades et du professeur.
- les progrès car les élèves évalués en difficulté seront regroupés sur l'ensemble de leurs années de collège
- l'inclusion des élèves à besoins particuliers car ils seront évalués comme en difficulté, sans prise en charge de leurs réels besoins.

Au contraire, les groupes de niveaux signent la disparition :

- du maintien des groupes d'Aides Personnalisées en français, maths,
- de nos aides internes pourtant porteuses : groupes en sciences, projet Cambridge, AP en anglais, en français et en mathématiques, PAO (Projet d'Aide à l'Oriente), ISN (Informatique Science du Numérique) en sixième
- des clubs sur le temps du midi : théâtre, couture, lecture, manga, jardinage ...

2) Une organisation irréalisable :

- les moyens alloués sont clairement insuffisants : manque de professeurs et d'heures pour mettre en place ce dispositif, des problèmes de salles et de matériels et risque accru de classe sans professeur de maths et français à la rentrée 2024
- absence de textes officiels : à ce jour, l'article R421-2 du code de l'éducation stipule « l'organisation en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves relèvent de la compétence de l'établissement scolaire et donc de son conseil d'administration »,
- les impacts négatifs sur l'organisation des enseignements et sur les conditions d'apprentissages des élèves :

multiplication des enseignants pour une même discipline, enseignement sur l'ensemble des niveaux pour les professeurs de français et mathématiques, emplois du temps compliqués et désorganisés pour les élèves, et manque de professeurs principaux qui entraînera un suivi difficile des élèves,

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

3) L'idée du **vivre ensemble** rejetée :

- les groupes de niveaux vont à l'encontre du projet républicain de l'école laïque qui repose sur les échanges de savoirs, du vivre ensemble et de la mixité sociale.

Cette séparation des niveaux interroge sur l'entraide entre élèves en difficulté et en réussite. Nous risquons de développer un réel manque d'empathie des uns envers les autres et, nous ne cautionnons pas cette démarche socialement stigmatisante.

Enfin, ce qui permet à nos enfants de progresser, nous le savons : ce sont des effectifs de classe réduits, des dispositifs de petits groupes afin de proposer une aide ponctuelle, favoriser des projets de classe, et ainsi développer la coopération et l'émulation entre élèves.

Les représentants des enseignants du collège A. Soljenitsyne

Conseil d'Administration n° 4
Jeudi 11 avril 2024 à 18 h 00

Les questions relatives au projet de répartition de la Dotation Globale Horaire étant épuisées, la Présidente du Conseil d'Administration soumet au vote le principe de cette proposition de répartition des moyens attribués pour la rentrée 2024.

Pour : 7 voix

Abstention : 0 voix

Contre : 16 voix

Madame la Présidente du Conseil d'Administration précise que compte-tenu de ce vote, un CA extraordinaire sera convoqué la semaine prochaine, jeudi 18 avril 2024 à 18h00 pour réexaminer la répartition de la DHG.

Enfin, le dernier CA de l'année scolaire se tiendra le mardi 25 juin 2024 à 18h00.

La Secrétaire de séance
Madame Edwige TESNIERE



E. TESNIERE

La Présidente de séance
Madame Isabelle TABART

